



Absence de choix du mode de paiement sur un site internet

Par **Ialtoséquanais**, le **09/04/2008** à **21:34**

Je souhaite m'abonner à un célèbre site de rencontre, et je vois que celui-ci m'offre une réduction. Malheureusement, pour bénéficier de celle-ci, je suis obligé de payer par carte bleue: je peux bien payer par chèque, mais le formulaire à imprimer ne tient pas compte de la réduction proposée. Le problème est que je n'ai pas de carte bleue. Cela voudrait donc dire que si je veux vraiment m'abonner sur ce site, je dois payer par chèque au tarif initial. N'est-ce pas anormal, en regard de la loi, de devoir payer bien plus cher, lorsqu'on ne dispose pas du moyen de paiement que le fournisseur de service veut nous obliger à utiliser? Si oui, quel recours ai-je pour payer par chèque tout en bénéficiant de la réduction proposée? Merci par avance de vos réponses.